

Source : <http://www.sortirdunucleaire.org/Dissuasion-nucleaire-quel-financement-pour-sa>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue de presse > **Dissuasion nucléaire : quel financement pour sa modernisation**

13 juillet 2017

Dissuasion nucléaire : quel financement pour sa modernisation

La modernisation de la dissuasion nucléaire nécessiterait de porter les crédits qui lui sont affectés de 3,9 milliards d'euros en 2017 à 5,5 ou 6 milliards d'euros par an en 2025. Dans un rapport présenté le 28 juin 2017, les sénateurs Xavier Pintat et Jeanny Lorgeoux évaluent la pertinence de ses dépenses supplémentaires.

Les enjeux liés au renouvellement des capacités françaises en matière de dissuasion

La modernisation est jugée nécessaire pour le maintien de la crédibilité de la dissuasion. Si elle ne constitue pas une réponse aux actions terroristes, la dissuasion nucléaire reste utile pour les menaces "du haut du spectre" quand les interventions conventionnelles s'avèrent insuffisantes pour faire renoncer l'adversaire ("dialogue dissuasif"). La dissuasion nucléaire traite les menaces d'États qui porteraient atteinte aux intérêts vitaux de la France. Le rapport rappelle, à ce propos, que la doctrine française d'emploi de la force nucléaire n'exclut aucune hypothèse dès lors que la France serait en position de légitime défense (elle pourrait être employée y compris en réponse à une attaque conventionnelle).

La modernisation doit également tenir compte des évolutions technologiques en cours avec la prolifération des systèmes de déni d'accès, de cyberattaques offensives ou et le développement potentiel de frappes antisatellites.

Une modernisation de l'ensemble des composantes océanique et aéroportée de la dissuasion jugée soutenable

Pour les sénateurs, la conduite de la modernisation de la dissuasion doit se voir attribuer les financements nécessaires et respecter les échéances sauf à altérer dangereusement la capacité de dissuader. Ils recommandent de prendre les décisions d'investissement les plus significatives dès la prochaine loi de programmation militaire.

Les principales échéances se situent en 2033-2035, avec la mise en service prévue du sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) de 3e génération, des successeurs des missiles M-51.3 et des systèmes d'armes air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA) ainsi que des ravitailleurs en vol.

Au total, la projection des besoins de la dissuasion fait apparaître la nécessité, à l'horizon 2025, d'une augmentation d'un peu plus de 50% par rapport à 2017 du volume de crédits de paiement. Les sénateurs jugent la trajectoire financière de la modernisation soutenable à condition que le budget de la défense soit effectivement porté à **2% du PIB** et que les dépenses en faveur de la dissuasion s'articulent avec celles des forces conventionnelles.